Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert sur offres de prix

N° 06/2023

Etude relative à l'élaboration du Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech

Passé en application des dispositions de l'al 2 §1 de l'Article 16 et § 1 de l'article 17 et al 3 § 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

SOMMAIRE

ARTICLE N°	INTITULE	PAGE N°
1	OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
2	MAITRE D'OUVRAGE	3
3	CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
4	LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES ET DES OFFRES	3
5	LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCCURRENTS	3
6	PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	6
7	COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
8	MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
9	RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES	7
10	INFORMATION DES CONCURRENTS	7
11	REPARTITION EN LOTS	7
12	GROUPEMENTS	7
13	PRIX D'ACQUISITION DU DOSSIER	7
14	DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	7
15	RETRAIT DES PLIS	7
16	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
17	MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES	8
18	PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE	8
19	CRITERES D'APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS	8
20	JUGEMENT DES OFFRES	8
21	RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES	12

ARTICLE 01 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix **N° 06/2023** ayant pour objet la réalisation de **l'étude relative à l'élaboration du plan de rénovation urbaine du Douar Azib Elguondafi de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech**, conformément aux dispositions de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine et ses textes d'application.

Il a été établi en vertu des dispositions de l'article 18 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le décret précité. Toute disposition contraire audit décret est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 susmentionné.

ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage du présent appel d'offres ouvert est l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR).

ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret 2.12.349 précité :

1- Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;

- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

2- Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;

- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;

- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 159 du décret précité ;

- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation des marchés.

ARTICLE 04 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES ET DES OFFRES

Les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentés par les concurrents doivent être établis en langue française.

ARTICLE 05 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret N° 2.12.349 précité, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent :

A. UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT :

1) Pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

a- Une déclaration sur l'honneur, établie en un seul exemplaire, comportant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n°2-12-349 précité **(annexe 01)** ;

b- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;

c- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n°2-12-349 précité.

2) **Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret n°2-12-349 précité :**

a. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
  - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b. Une attestation, ou sa copie certifiée conforme, délivrée depuis moins d'un an, par l'Administration compétente du lieu d'imposition, certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de paiement, qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent a été imposé.

c. Une attestation, ou sa copie certifiée conforme, délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du décret précité ou de la décision du Ministre chargé de l'emploi prévue par le dahir portant loi n°1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972).

La date de production prévues aux paragraphes b et c ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

- **Pour les concurrents non installés au Maroc :**

1. L'équivalent des attestations visées aux paragraphes **b, c et d** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance ;

2. A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

B. UN DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation ;

b- Il est joint à cette note, les attestations de références originales ou leur copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maitres d'ouvrage publics ou privés par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

NB :

- **Seules les attestations de référence justifiant l'exécution des prestations similaires seront acceptées ;**
- **Les prestations similaires sous-entendent étude de rénovation urbaine, requalification urbaine ainsi que l'étude d'aménagement urbain ; programmation urbaine ; et maitrise d'œuvre urbaine ;**
- **Toute la documentation technique (fiches, avis technique, procès-verbaux, etc.) doit être rédigée en langue française :**
- **Modèle de référence technique (voir annexe 05).**

C. L'OFFRE TECHNIQUE

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser les prestations objet du marché pouvant découler du présent appel d'offres aux moyens de compétences adéquates et selon une méthodologie et un plan de réalisation déterminés. A cet effet, ils doivent fournir les documents suivants :

1. **Une note paraphée à chaque page et signée à la dernière page décrivant :**

   - La méthodologique qui sera adoptée, elle ne devra pas se limiter à reprendre les termes de référence. Une description détaillée de la méthodologie de travail précisant l'approche adoptée par le concurrent pour la réalisation des prestations demandées, ainsi que les démarches et les analyses à entreprendre pour réaliser les différentes missions du marché tout en précisant les avantages techniques qu'elle apporte.
     Ce rapport méthodologique prenant en considération la consistance des prestations conformément au CPS.
   - Le planning prévisionnel pour réaliser les prestations objet du présent appel d'offres. Ce planning détaillé précisant le phasage, la définition des différentes tâches et la durée d'intervention de chaque membre de l'équipe afin de permettre de mener à terme l'étude en question dans les délais impartis ;
   - Le chronogramme d'affectation de l'équipe chargée de l'exécution de ces prestations.

2. **Les compétences de l'équipe proposée pour réaliser les prestations en question :**

   - Les curriculums vitae (CV) portant signature légalisées des membres de l'équipe concernée présentant les informations demandées dans le (modèle annexe 06) ;
   - Les copies des diplômes de l'équipe projet proposée ;

   Cette équipe devra comprendre les profils suivants ayant une expérience confirmée dans des missions similaires à celles objet du présent appel d'offres :

   - Un architecte urbaniste/ ingénieur urbaniste ou urbaniste (chef de projet) ;
   - Un architecte, ayant une expérience dans des études similaires ;
   - Un ingénieur en génie Civil, ayant une expérience en VRD ;
   - Un Ingénieur Géomètre Topographe, ayant une expérience confirmée dans l'usage des nouvelles technologies (la photogrammétrie par drone, la laser-grammétrie , SIG , etc)
   - Un spécialiste environnement ou paysagiste (Bac +5), ayant une expérience dans des études similaires ;
   - Un économiste ou expert en montage d'opération.

NB :

- **Toute personne ou expert affecté à l'étude dont le curriculum vitae ne portant pas la signature légalisée aura la note zéro ;**
- **Les membres de l'équipe proposée dans le cadre du présent appel d'offres doivent disposer des formations justifiées par les diplômes pour les profils exigés A défaut, tout diplôme ne justifiant pas le profil demandé entrainera le rejet immédiat de l'offre technique du concurrent concerné ;**
- **Un état des pièces constituant l'offre technique, doit être joint à cette dernière ;**
- **Il est à noter que l'absence d'une pièce exigée par l'offre technique entrainera l'attribution d'une note égale à Zéro.**
- **Les architectes susmentionnés doivent être inscrits au tableau du CNOA et en situation régulière ;**
- **L'Ingénieur topographe susmentionné dot être inscrit au tableau de l'ONIGT et en situation régulière ;**

3. **Une note justifiant le caractère innovant de l'offre** et faisant ressortir la capacité du concurrent à utiliser les nouvelles technologies de conception, les outils de numérisation et de modélisation.

D. L'OFFRE FINANCIERE

Elle comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (Conformément au modèle ci-joint en annexe 2)
- Le bordereau du prix global (Conformément au modèle ci-joint en annexe 3)
- Décomposition du montant global (Conformément au modèle ci-joint en annexe 4)

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix, il sera fait application des dispositions prévues à l'article 27 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013).

ARTICLE 06 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCCURENTS

Conformément aux dispositions de l'article 29 du décret n° 2-12-349 précité et le chapitre 2 de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des Finances N° 1982-21 du 9 joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, par chaque concurrent doit déposer un pli électronique contenant trois enveloppes électroniques distinctes, comprenant pour chacune :

1. **La première enveloppe électronique** : contient les pièces du dossier administratif, technique et le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé avec la mention « lu et accepté » à la dernière page par leconcurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe affiche la mention « dossiers administratif et technique » ;
2. **La deuxième enveloppe électronique** : contient l'offre financière du concurrent. Il affiche la mention « Offre financière ».
3. **La troisième enveloppe électronique** : contient l'offre technique du concurrent. Il affiche la mention « offre technique ».

ARTICLE 07 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le dossier d'appel d'offres comprend :

- Copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- Le modèle de l'acte d'engagement ;
- Le modèle du bordereau du prix global ;
- Le modèle de la décomposition du montant global ;
- Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- Le présent règlement de consultation.

ARTICLE 08 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 § 7 du décret n°2.12.349 précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres ouvert. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres ouvert, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré et téléchargé ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents avant la date prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres ouvert.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, ce report sera publié conformément aux dispositions du §2-1 de l'article 20 du décret n°2.12.349 précité.

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 19 paragraphe 3 du décret n°2.12.349 précité, le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès la première parution de ce dernier dans l'un des supports prévus par la réglementation et peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics et ce jusqu'à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 10 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 2-06-388 précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le Maître d'Ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offre.

ARTICLE 11 : REPARTITION EN LOTS

Le présent règlement de consultation concerne un appel d'offres ouvert lancé en lot unique.

ARTICLE 12: GROUPEMENTS

Les groupements sont soumis aux dispositions de l'article 157 du décret n° 2-12-349.

ARTICLE 13 : PRIX D'ACQUISITION DU DOSSIER

Le dossier d'appel d'offres ouvert est remis gratuitement aux concurrents.

ARTICLE 14 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics « **www.marchespublics.gov.ma** » conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'Economie et des Finances N° 1982-21 du 9 joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

ARTICLE 15 : RETRAIT DES PLIS

Le retrait des plis doit être effectué par voie électronique, et ce, conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Economie et des finances N° 1982-21 précité.

ARTICLE 16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 33 du décret précité, les concurrents restent engager par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, la commission de l'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prolongation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 17 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 18-I paragraphe 3 du décret n° 2-12-349 précité, le dirham est la monnaie dans laquelle doit être exprimée les prix des offres présentées par les concurrents.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en euro ou dollar américain. Dans ce cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

ARTICLE 18 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE

Conformément aux dispositions du décret des marchés publics, le pourcentage de préférence à appliquer en faveur de l'entreprise nationale est de 15 %.

En cas des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnant au présent appel d'offres ouvert, la majoration visée ci-dessus appliquée sera équivalente à la part des entreprises étrangères dans le montant de l'offre du groupement. Dans ce cas, les groupements concernés doivent accompagner leur pli contenant l'offre financière le contrat du groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement le cas échéant l'offre total sera majoré à 15%.

ARTICLE 19 : CRITERES D'APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS

Conformément aux articles 36, 38 et 39 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), la commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations, objet de l'appel d'offres ouvert, et au vu des éléments contenus dans le dossier administratif, technique et l'offre technique.

ARTICLE 20 : JUGEMENT DES OFFRES

La procédure de jugement des offres se déroulera en quatre phases :

Phase 1 : Analyse préliminaire des dossiers administratifs et techniques

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux stipulations du cahier des prescriptions spéciales, du règlement de la consultation du présent appel d'offres ouvert et de la réglementation en vigueur. Elle concerne notamment le dossier administratif et le dossier technique qui sera examiné avec soin. Cette analyse doit se conformer aux dispositions de l'article 36 du décret n° 2-12-349.

Phase 2 : Analyse des offres techniques

Ne seront prises en compte lors de cette étape que les offres ayant été retenues à l'issue de la première phase. Une note sera attribuée à l'offre technique de chaque concurrent.

La commission d'ouverture des plis analysera le niveau de qualification du prestataire et de l'équipe projet proposée par le concurrent, ainsi que la méthodologie suivie selon les critères listés ci-après :

Critère	Note maximale
A- Approche méthodologique, le planning et le chronogramme	Nm = 45
B- Caractère innovant de l'offre	Ni = 10
C- Qualité de l'équipe projet proposée pour l'étude	Néq = 45
total	**100**

A) **Approche méthodologique, le planning et le chronogramme : mode d'attribution de la note (Nm /45), selon le système de notation :**

1. **Méthodologie d'approche** tiendra compte principalement de :

- L'approche adoptée par le concurrent pour accomplir ses missions. Cette approche doit démontre une bonne compréhension du territoire ainsi que des spécificités du contexte dans lequel le Douar Guondafi a évolué. Le titulaire est appelé à expliciter comment entend, à travers le plan de rénovation urbaine, insuffler un nouveau dynamisme au Douar , et répondre aux besoins de ses habitants , en tenant compte des contraintes et des opportunités de son insertion urbaine dans son environnement, et en s'appuyant sur les modalités des processus de réconciliation et de revalorisation urbaine de ce quartier en difficulté pour réduire les inégalités et remettre tous les territoires en capacité de se développer, et d'améliorer les conditions de vie des habitants. La notation se fera sur la base des éléments suivants :
  1. La qualité des éléments ayant ressorti de la présentation du territoire et de la lecture critique du plan d'aménagement : ils doivent démonter la bonne maitrise de l'aire de l'étude par le concurrent et sa capacité d'analyse **(2 pages format A4 au max).**
  2. L'analyse AFOM (Atouts , Faiblesses , Opportunités, et Menaces) : Cette analyse doit démontrer la sensibilité du concurrent au fait urbain à travers une présentation des Atouts à valoriser, des Faiblesses à pallier , des opportunités à saisir et des Menaces à contrecarrés au niveau de l'aire de l'étude. **(2 pages format A4 au max).**

Nb : Des conclusions exhaustives et précises ne peuvent être faites qu'après l'établissement d'un diagnostic approfondi du territoire, Il s'agit ici uniquement d'apprécier les capacités analytiques du concurrent.

  3. La présentation de l'approche méthodologique adoptée par le concurrent doit témoigner de ses capacités méthodologiques et de sa maitrise des éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'un plan de rénovation urbaine **(2 pages format A4 au max).**
  4. La critique des termes de références décrits dans le cahier des prescription spéciales, par la mise en évidence de manière succincte des atouts et contraintes d'aménagement et de

rénovation urbaine, ainsi que la pertinence des propositions d'amélioration de ces termes et des outils de travail à mettre en place **(2 pages format A4 au max).**

Nb : le nombre maximal de page peut être revu à la hausse en cas d'utilisation d'illustrations et de graphiques.

2. **Planning et chronogramme** (sur **10 pts**) : le planning et le chronogramme tiendront compte des éléments suivants :

- L'organisation des tâches et de la planification qu'il compte proposer pour assurer le bon déroulement de l'étude ;
- Le planning assez détaillé qui doit présenter les taches à réaliser. Ce planning doit être accompagné d'un chronogramme d'affectation de l'équipe du concurrent aux différentes tâches prévues.

Ainsi qu'une note totale de l'approche méthodologique, le chronogramme et le planning (Nm) sur 45 sera attribuée à chaque concurrent et calculée selon le barème suivant :

Na	Méthodologie d'approche	1. Présentation du territoire avec une lecture critique du plan d'aménagement concernant la partie où se situe le Douar	**10**	Notée sur **35**
		2. Analyse AFOM et Orientations préliminaires	**10**	
		3. Présentation de l'approche méthodologique du concurrent	**10**	
		4. Critique des termes de références décrits dans le CPS :	**05**	
Nb	Planning	Organisation des tâches	**05**	Notée sur **05**
Nc	chronogramme	Affectation de l'équipe aux différentes tâches	**05**	Notée sur **05**
La note totale de l'approche méthodologique , le chronogramme et le planning Nm				Notée sur 45

Système de notation sera faite selon les critères ci -après :

	Désignation	Faible/ Insatisfaisante/ incohérente	Satisfaisante /Cohérente sans ajout	Très Satisfaisante Cohérente avec ajout
Méthodologie de Travail	**Présentation générale**	**00-3 points**	**4-6 points**	**8-10 points**
	▪ Présentation du territoire	▪ 00-1.5 pts	▪ 2-3 pts	▪ 4- 5 pts
	▪ Analyse critique du Plan d'Aménagement	▪ 00-1.5 pts	▪ 2-3 pts	▪ 4- 5 pts
	Analyse et maitrise du territoire	**00-2 points**	**4-6 points**	**8- 10 points**
	▪ Atouts à valoriser	▪ 00-0.5 pts	▪ 1-1.5 pts	▪ 2-2.5 pts
	▪ Faiblesses à pallier	▪ 00-0.5 pts	▪ 1-1.5 pts	▪ 2-2.5 pts
	▪ Opportunités à saisir	▪ 00- 0.5 pts	▪ 1-1.5 pts	▪ 2-2.5 pts
	▪ Menaces à contrecarrer	▪ 00-0.5 pts	▪ 1-1.5 pts	▪ 2-2.5 pts
	Présentation de l'approche méthodologique proposée pour la réalisation des différentes étapes de l'étude	**00-4 points**	**5-7 points**	**8- 10 points**
	Critique des termes de références décrits dans le CPS	**00 points**	**2.5 points**	**5 points**
	▪ Mission du titulaire	▪ 00 pt	▪ 1 pt	▪ 2 pts
	▪ Composition de l'équipe	▪ 00 pt	▪ 0.5 pts	▪ 1 pt
	▪ Rendus et délais d'exécution	▪ 00 pt	▪ 1 pt	▪ 2 pts
Planning	**Planning détaillé de réalisation de l'étude**	**00-1 points**	**1.5-2.5 pts**	**3-5 points**
chronogramme	**Chronogramme d'affectation de l'équipe**	**00-1 points**	**1.5-2.5 pts**	**3-5 points**
Note Maximale de l'approche méthodologique, le planning et le chronogramme **(Nm)**				**45 points**

B- Le caractère innovant de l'offre

Désignation	Utilisation logiciel		
	CAO ou conception 3D	SIG	BIM (la modélisation de données du bâtiment)
Note faisant ressortir la capacité du concurrent à utiliser les nouvelles technologies de conception , des outils de numérisation et de modélisation	3 points	3points	4 points
NOTE MAXIMALE (Ni)	Notée sur 10 points		

C- Qualité de l'équipe (N.éq/45)

La note de l'équipe chargée (N.éq) de l'étude est la note obtenue par les membres de l'équipe en matière d'expérience professionnelle en relation avec l'objet de l'étude appartenant au concurrent .

Chacun des membres de cette équipe est noté suivant le tableau ci-après :

1. Un Architecte urbaniste / ingénieur urbaniste / Urbaniste (chef de projet) ;	15 points
2. Un Architecte, ayant une expérience dans des études similaires ;	12 points
3. Un économiste ou expert en montage d'opération .	5 points
4. Un spécialiste environnement ou paysagiste (Bac +5)), ayant une expérience dans des études similaires ;	5 points
5. Un ingénieur en génie Civil, ayant une expérience en VRD ;	4 points
6. Un Ingénieur Géomètre Topographe , ayant une expérience dans des études similaires ;	4 points
Qualité de l'équipe d'encadrement (N.éq/45)	**45 points**

EXPERIENCE DU CHEF DE PROJET DANS LE DOMAINE DE L'APPEL D'OFFRES :			**Notes obtenues**
Un chef de projet Architecte - urbaniste ou Ingénieur -urbaniste ou Urbaniste ayant une expérience confirmée en matière de rénovation urbaine ; de requalification urbaine, ainsi que d'aménagement urbain ; programmation urbaine ; et maitrise d'œuvre urbaine.			
Expérience professionnelle	**Supérieure à 10 ans**	**5 points**	…/5
	Entre 5 à 10 ans	**3 points**	
	Inférieure à 5 ans	**2 points**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 5 références**	**10 points**	…/10
	3 à 5 références	**5 points**	
	1à 2 références	**2.5 points**	
Néq1		**15 points**	**../15**
QUALITE ET EXPERIENCE DE L'EQUIPE :			**Notes obtenues**
1. **UN ARCHITECTE, ayant** une expérience confirmée en matière de rénovation urbaine ; de mise à niveau urbain ;requalification urbaine ainsi que d'aménagement urbain ; programmation urbaine ; et maitrise d'œuvre urbaine.			
Expérience professionnelle	**Supérieure à 10 ans**	**4 points**	…/4
	Entre 5 à 10 ans	**2 points**	
	Inférieure à 5 ans	**1 point**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 5 références**	**8 points**	…/8
	3 à 5 références	**4 points**	
	1à 2 références	**2 points**	
Néq2		**12**	**../12**
2. **UN SPECIALISTE ENVIRONNEMENT OU PAYSAGISTE (** ingénieur ou Master Bac +5) , ayant une expérience confirmée en matière de rénovation urbaine ; de mise à niveau urbain ; de réhabilitation et de mise en valeur ainsi que d'aménagement urbain ; programmation urbaine .			**Notes obtenues**
Expérience professionnelle	**Supérieure à 5 ans**	**2 points**	…/2
	Inférieure à 5 ans	**0.5 point**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 3 références**	**3 points**	…/3
	1à 3 références	**1 points**	
Néq3		**5**	**../5**

3. **UN ECONOMISTE OU EXPERT EN MONTAGE D'OPERATION** (diplôme en économie ou ingénieur financier), ayant une expérience confirmée dans le domaine de montage technico-financière de projet en matière de rénovation urbaine, étude de faisabilité et d'impact financier, analyse financière de programme de réhabilitation urbaine.			
Expérience professionnelle	**Supérieure à 5 ans**	**2 points**	**.../2**
	Inférieure à 5 ans	**0.5 point**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 3 références**	**3 points**	**.../3**
	1à 3 références	**1 points**	
N éq4		**5**	**../5**
4. **UN INGENIEUR EN GENIE CIVIL**, ayant une expérience confirmée en matière de VRD , des programmes de réhabilitation des tissus anciens. de mise à niveau urbain, ainsi que d'aménagement urbain ; programmation urbaine ; et maitrise d'œuvre urbaine.			**Notes obtenues**
Expérience professionnelle	**Supérieure à 5ans**	**2 points**	**.../2**
	Inférieure à 5 ans	**0.5 point**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 3 références**	**2 points**	**.../2**
	1à 3 références	**0.5 points**	
N éq5		**4**	**../4**
5. **UN INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE** , ayant une expérience confirmée dans l'usage des nouvelles technologies (la photogrammétrie par drone , la laser-grammétrie , SIG , etc)			**Notes obtenue**
Expérience professionnelle	**Supérieure à 5 ans**	**2 points**	**.../2**
	Inférieure à 5 ans	**0.5 ans**	
Expérience dans le domaine	**Plus de 3 références**	**2 points**	**.../2**
	1à 3 références	**0.5 points**	
N éq6		**4**	**../4**
La note de l'équipe d'encadrement (N.éq= Néq1+Néq2+Néq3+ Néq4+Néq5+Néq6)			**45**

N.B : **IMPORTANT**

1. Le chef de projet doit assurer un suivi régulier des études et travaux, il doit avoir une expérience dans les domaines en relation avec le projet ;
2. Les curriculums vitae (CV) portant signature légalisées des membres de l'équipe concerné présentant les informations demandées dans le modèle annexe 06 ;
3. Tout personne ou expert affecté à l'étude dont le curriculum vitae ne portant pas la signature légalisée aura la note zéro (voir le modèle annexe 06);
4. Les membres de l'équipe proposée dans le cadre du présent appel d'offres doivent disposer des formations justifiées par les diplômes pour les profils exigés A défaut, tout diplôme ne justifiant pas le profil demandé entrainera l'attribution d'une note égale à Zéro (voir le modèle annexe 06).

N.B :

Seuls les concurrents ayant totalisé une note technique Nt supérieure ou égale à 65 points seront retenus pour la suite du jugement.

La note technique est : **NT = Nm + Ni + N éq**

Phase 3 : Evaluation financière

L'examen des offres financières concerne les seuls candidats ayant été retenus à la suite de l'examen des offres techniques.

La proposition la moins-disante sera attribuée d'une note financière de 100 et les autres propositions des notes financières inversement proportionnelles à leur montant.

Chaque offre financière sera attribuée une note financière **(NF)** selon la formule ci-dessous :

$$NF = 100 \times \frac{\textit{Montant de l'offre le moins disant}}{\textit{Montant de l'offre considérée}}$$

Phase 4 : Evaluation Globale

Les notes techniques et financières obtenues par les concurrents seront pondérées respectivement par des coefficients de 70 et 30 pour déterminer la note Globale **NG** (Technico-Financière) sur 100 :

$$\textit{Note Globale (NG)} = 0{,}7 \times \textit{Note Technique (NT)} + 0{,}3 \times \textit{Note Financière (NF)}$$

Le concurrent ayant obtenu la note technico-financière (NG) la plus élevée sera désigné attributaire du marché.

ARTICLE 21 : RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES :

Les résultats d'examen des offres sont affichés dans les locaux de l'ANRUR (Immeuble 19, Avenue Ibn Sina , Agdal Rabat) , et ce conformément à l'article 44 du décret relatif aux marchés publics

DERNIERE PAGE

Règlement de consultation

Appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 06/2023

Etude relative à l'élaboration du

Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi

de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech

DRESSE PAR

Said WIRANE

Directeur du ... Stratégie,

Etudes Exp... Innovation

MAITRE D'OUVRAGE

Agence Nationale ... Bâtiments Menaçant Ruine

ANNEXE N°01 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : *passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix* **N°06/2023** *en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics*
- Objet de l'AOO : **Etude relative à l'élaboration du Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech.**

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ..... (Prénom, nom et qualité)
Numéro de téléphone ..... numéro de Fax : .....
Adresse électronique :.....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,.....
Adresse du domicile élu :.....
Affilié à la CNSS sous le n° :..... N° de patente.....
Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°.....
N° du compte bancaire courant postal- bancaire ou à la T.G.R.....(RIB)

B – Pour les personnes morales

Je, soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de téléphone ..... numéro de Fax : .....
Adresse électronique :.....
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société).
Au capital de : .....
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu .....
Affiliée à la CNSS sous le n°..... N° de patente.....
Inscrite au registre du commerce ..... (Localité) sous le n° .....
N° du compte bancaire courant postal- bancaire ou à la T.G.R **(1)** ..... (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

1- m'engager à couvrir dans les limites fixées dans cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2-que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics ;
3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité **(1).**
4-m'engager si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous- traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif au marché public précité ;
- que celle- ci ne peut dépasser 50% du montant, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues par le cahier des prescriptions spéciales, ni celles sur celles que le maître d'ouvrage à prévues dans ledit cahier ;
- A confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc **(2)** ;

5- m'engager à ne pas recourir par moi- même ou par personne interposées, à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution ou du présent marché.
6- m'engager à ne pas faire, par moi- même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
7- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n° 2.12.349 précité.
8- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
9- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 décrets n° 2.12.349 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....
Signature et cachet du concurrent

---

1) *A supprimer le cas échéant.*
2) *Lorsque le CPS le prévoit.*
3) *(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur*

ANNEXE N°02 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

A- Partie réservée à l'administration

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°06/2023..... du ..... **(1)**

Objet : **Etude relative à l'élaboration du Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech**

En application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 2 de l'article 17 et alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du Décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

B- Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je **(2)**, soussigné : ..... (Prénom, nom et qualité)

Numéro de téléphone ..... numéro de Fax : .....

Adresse électronique :.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,.....

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° :.....

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°.....

N° de patente .....

N° du compte bancaire courant postal- bancaire ou à la T.G.R.....(RIB)

b) Pour les personnes morales

Je **(2)**, soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de téléphone ..... Numéro de Fax : .....

Adresse électronique :.....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société).

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu .....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....

Inscrite au registre du commerce ..... (Localité) sous le n° .....

N° de patente .....

N° du compte bancaire courant postal- bancaire ou à la T.G.R..... (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A.: .....(En lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A. (20 %): ..... (En lettres et en chiffres)

Montant y compris T.V.A. : ..... (En lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte..... (À la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert (à mon nom ou au nom de la Société) à..... (Localité).

Fait à .....le .....

(Signature et cachet du prestataire)

---

(1) Indiquer la date d'ouverture des plis.

(2) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- **a)** Mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement / ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes).
- **b)** Ajouter l'alinéa suivant : « désignons, prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- **c)** Préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

ANNEXE N°03 : MODELE DU BORDEREAU DU PRIX GLOBAL

N° de prix	Désignation des prestations	Prix forfaitaire en DHS H.T en chiffre
1	Etude relative à l'élaboration du Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi de l'arrondissement Ménara, sis à Marrakech	
	TOTAL Hors T.V.A	
	T.V.A 20%	
	TOTAL T.T.C	

Arrêté le présent bordereau du prix global à la somme de :

Montant en chiffre : .....DHS TTC

Montant en lettre : ..... Dirhams Toutes Taxes Comprises

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

Fait à..... le.....

(Signature et cachet du concurrent)

ANNEXE N°04 : MODELE DE LA DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL

N° de prix	Désignation des prestations	%	Unité de mesure	Prix Forfaitaire en DHS HT en chiffre
1	**Phase 1 :** Méthodologie d'approche	10	Forfait	
2	**Phase 2 :** Diagnostic prospectif et orientations de rénovation urbaine	35	Forfait	
3	**Phase 3 :** Programme de rénovation urbaine, et montage technico-financier	30	Forfait	
4	**Phase 4 :** Plan de Rénovation Urbaine, Règlement et Programme d'exécution	25	Forfait	
			TOTAL Hors T.V.A	
			T.V.A 20%	
			TOTAL T.T.C	

Arrêté la présente décomposition du montant global à la somme de :

Montant en chiffre : .....DHS TTC

Montant en lettre : ..... Dirhams Toutes Taxes Comprises

ANNEXE N°05 : MODELE DE REFERENCES TECHNIQUES

MODELE DE REFERENCES TECHNIQUES POUR DES PROJETS DONT LES TRAVAUX ONT ETE REALISES PAR LE BET, D'IMPORTANCE ET DE COMPLEXITE SIMILAIRES A CELLES DES PROJET OBJET DU PRESENT APPEL D'OFFRES

Désignation du projet	Lieu de réalisation	Maître d'ouvrage et Maître d'œuvres	Caractéristiques du Projet			
			Date de commencement des études	Délai d'exécution contractuel (mois)	Date de réception provisoire ou définitive	Montant du Marché

Il sera joint à ce tableau toute pièce justificative utile

(Copies des attestations délivrées par les Maîtres d'Ouvrages ou hommes de l'art correspondant aux références susvisées)

ANNEXE N°6 : MODELE DE CURRICULUM VITAE

IDENTIFICATION DU MEMBRE DE L'EQUIPE	
NOM ET PRENOM	
AGE	
ADRESSE ELECTRPONIQUE	
TELEPNONE	

FORMATIONS ET DIPLOMES		
DIPLOME (avec la spécialité et joindre copie conforme)	ANNEE D'OBTENTION	ETABLISSEMENT DE FORMATION

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE		
PERIODE	EMPLOI/FONCTION/POSTE	EMPLOYEUR

ETUDES ET MISSIONS SIMILAIRES A L'OBJET DES PRESTATIONS DEMANDEES ET CONFORMEMENT AU ROLE DANS L'EQUIPE DE L'ETUDE			
PERIODE	ETUDE	MISSION	CLIENT/BENEFICIAIRE

SIGNATURE DU MEMBRE DE L'EQUIPE

Suivie de la mention suivante : ***« Je m'engage à participer à l'étude relative à l'élaboration du Plan de Rénovation Urbaine du Douar Azib Elguondafi , sis à Marrakech objet de l'appel d'offres ouvert n° 06/2023 lancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine selon mon domaine de compétence et conformément au Cahier des Prescriptions Spéciales ».***

SIGNATURE DU MEMBRE DE L'EQUIPE ET DU CONCURRENT
Suivie de la mention ***« je certifie l'exactitude des informations contenue dans ce document ».***